Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1961

17.7.2024

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2024/1961 DE LA COMMISSION

du 16 juillet 2024

relatif aux conditions uniformes de transmission des séries chronologiques pour le nouveau découpage régional conformément au règlement (CE) nº 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) [1], et notamment son article 5, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (CE) nº 1059/2003 fournit le cadre juridique de la nomenclature régionale visant à permettre la collecte, l'établissement et la diffusion de statistiques régionales harmonisées dans l'Union européenne.

(2) La Commission a modifié la nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) par le règlement délégué (UE) 2023/674 de la Commission [2], avec effet au 1er janvier 2024.

(3) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du système statistique européen,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les États membres transmettent à la Commission (Eurostat) les séries chronologiques pour le nouveau découpage régional conformément à l'annexe du présent règlement d'exécution.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 juillet 2024.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

[1] JO L 154 du 21.6.2003, p. 1, ELI http://data.europa.eu/eli/reg/2003/1059/oj.
[2] Règlement délégué (UE) 2023/674 de la Commission du 26 décembre 2022 modifiant les annexes du règlement (CE) nº 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) (JO L 87 du 24.3.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2023/674/oj).

ANNEXE

ANNÉE DE DÉPART REQUISE PAR DOMAINE STATISTIQUE

Domaine	NUTS niveau 2	NUTS niveau 3
Agriculture — production animale	2021	
Agriculture — comptes économiques régionaux	2021	
Démographie des entreprises	2022	2022
Démographie — population, naissances vivantes, décès	1990 ([1])	1990 ([1])
Éducation	2013	
Santé — causes de décès	2013	
Utilisation des soins de santé — sorties d'hôpital	2023	
Marché du travail — emploi, chômage	2019	2019 ([2])
Comptes régionaux — comptes par branche d'activité et par région	2000	2000
Comptes régionaux — comptes des ménages	2000	
Science et technologie — dépenses et personnel de R&D	2021	
Statistiques structurelles des entreprises	2022	
Tourisme	2020	2020
Statistiques sur les déchets — installations de traitement des déchets	2018	

([1]) La transmission n'est pas obligatoire pour les années de référence 1990 à 2012.
([2]) La transmission n'est pas obligatoire jusqu'à l'année de référence 2020.